



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

| | |
|---|--|
| Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 | <p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le | |
| Délibération n°25.1.06 | FINANCES <i>Approbation du Compte Financier Unique 2024 - BA MAISON MEDICALE</i> |

Les conditions d'exécution du budget annexe 2024 sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Le Compte Financier Unique du budget annexe 2024 est soumis au vote de l'assemblée et se résume de la manière suivante :

| BUDGET ANNEXE Cabinet Médical | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------------------------|------------------|--------------------|
| Dépenses | 12 868.08€ | 303 100.11€ |
| Recettes | 4 589.22€ | 7 714.87€ |
| Déficit global de clôture | 8 178.86€ | 295 385.24€ |
| Excédent global de clôture | | |

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;

Vu la délibération n° 24.2.4 du 26 mars 2024, adoptant le budget annexe de La Maison Médicale ;

Vu la délibération n° 24.5.1 du 25 juin 2024 adoptant la Décision Modificative n° 1 ;

Vu la délibération n° 24.7.9 du 12 novembre 2024 adoptant la Décision Modificative n° 2 ;

Considérant que les balances des Comptes Administratifs de l'exercice 2024 ont été comparées aux balances des comptes tenus par les Comptables du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;

Considérant la présentation en commission des finances le 29 Janvier 2025 ;

**Madame le Maire ayant quitté la salle,
Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Maison Médicale ;

► **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20250224-2516bis-DE Reçu le 27/02/2025

Le Maire,
Nadine YOU

